



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2016 À 18H00**

L'an deux mille seize, le cinq octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration :**

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents excusés :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**9 / OBJET : MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET À LA LIVRAISON DE VÉGÉTAUX**

Monsieur Jean-Paul GEAY, Adjoint au Maire, expose à ses collègues

Une procédure d'appel d'offres a pour objet la fourniture et la livraison de végétaux.

L'estimation prévisionnelle de l'accord-cadre étant de 428 000 € HT sur 4 ans.

Sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), la mise en concurrence a été lancée via la procédure d'appel d'offres ouvert visée par les

articles 25-I et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Elle répond également aux dispositions des articles 78 et 80 du décret susvisé, relatifs aux accords-cadres à bons de commande.

Elle porte sur des fournitures courantes et des prestations de services attribuées par marchés séparés.

Lot n°01 : « Plantes à massif annuelles et bisannuelles »

Lot n°02 : « Plantes d'ornement »

Lot n°03 : « Tapis fleuris »

Lot n°04 : « Sapins de Noël »

Lot n°05 : « Fleurs coupées »

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur :

- le BOAMP (n°16-52532) et le JOUE (n°2016/S 073-126898), le 14 avril 2016.
- le Nice-Matin, le 18 avril 2016.

La procédure a également été dématérialisée sur le profil acheteur :  
<https://www.marches-securises.fr>

La date limite de réception des offres était fixée au 24 mai 2016 à 12h00. A cette date, neuf réponses ont été enregistrées dont une réponse électronique.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 20 juin 2016. Au cours de celle-ci, les enveloppes intérieures ont été ouvertes, l'élu délégué aux marchés publics a constaté la présence des pièces exigées pour étayer les candidatures ainsi que les offres. Une analyse des éléments techniques et qualitatifs de chaque offre a été demandée au service des espaces verts communal.

Les entreprises ayant fait acte de candidature et soumissionné sont :

Lot n°01 : AUDA, MAGUY

Lot n°02 : AUDA

Lot n°03 : CHAMOULAUD

Lot n°04 : PHM, ROBIN, AUDA, GRANGE, ETIENNE, JMD, ABIES  
DECOR

Lot n°05 : AUDA

La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 14 septembre 2016.  
Après avoir pris connaissance du rapport des services municipaux :

La commission a jugé « économiquement la plus avantageuse » au regard des exigences du cahier des charges l'offre suivante :

Pour le lot n°01 « Plantes à massif annuelles et bisannuelles », l'offre de l'entreprise MAGUY pour un montant estimatif HT de 3 152,50 €.

Pour le lot n°02 « Plantes d'ornement », l'offre de l'entreprise AUDA pour un montant estimatif HT de 12 940,45 €.

Pour le lot n°03 « Tapis fleuris », l'offre de l'entreprise CHAMOULAUD pour un montant estimatif HT de 51 912 €.

Pour le lot n°04 « Sapins de Noël », l'offre de l'entreprise JMD pour un montant estimatif HT de 5 230 €.

Pour le lot n°05 « Fleurs coupées », l'offre de l'entreprise AUDA pour un montant estimatif HT de 9 620 €.

Il leur demande :

- de bien vouloir entériner les choix de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés relatifs à la fourniture et à la livraison de végétaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOpte**

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives